
**POSTES D'ACTION POSITIVE
POUR DES FEMMES AU SEIN DE
L'EXÉCUTIF DU CONGRÈS DU
TRAVAIL DU CANADA :
COMMENTAIRES À L'INTENTION
DE LA CONFÉRENCE SUR
L'AVANCEMENT DU PROGRAMME
DE L'ÉQUITÉ**

Nancy Riche
Secrétaire-Trésorier,
Congrès du travail du Canada
St. John's, Terre-Neuve, Canada

En 1984, je me trouvais à St. John's et nous avons entendu dire que le CTC avait créé des postes d'action positive au sein de son Exécutif à peine quelques heures après que la décision a été prise. À l'époque, j'étais présidente de la fédération du travail et je menais des activités de toute sorte au sein du mouvement syndical à Terre-Neuve.

Le Comité du CTC sur la condition féminine avait présenté une recommandation pour que soit étudiée, au cours des deux années suivantes, l'idée d'ajouter six postes à l'Exécutif du CTC pour y accroître la représentation des femmes. Et Dennis McDermott, qui était le président du CTC à l'époque, a dit : « Pourquoi attendre deux ans? Pourquoi ne pas les créer dès

Nous ne savions pas comment nous y prendre la moitié du temps. Nous étions comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.

maintenant? » Six postes ont été ajoutés sur-le-champ et les femmes ont crié victoire.

Mais le fait de ne pas disposer des deux années pour nous préparer signifiait que nous n'avions pas de mandat. En fait, ce sont les affiliés qui ont décidé de la façon dont les choses se passeraient, de tout quoi. Il n'y a pas eu de discussion entre femmes.

Les chefs ont partagé le pays. Le SNEGSP a eu l'Ouest. Les Métallos ont raflé l'Est. Les TCA et le SCFP ont obtenu l'Ontario et les TUAC ont eu le Québec. Cela a changé la géographie, mais cela n'a pas changé qui décidait de qui occuperait les postes. Ce sont les affiliés qui en décidaient.

Il s'ensuit que pour un certain temps, les femmes nommées au Conseil exécutif du CTC ne votaient que selon la volonté de l'affilié dont elles relevaient.

Mais cela a changé plus tard. Les femmes ont changé. Nous avons tenu une conférence sur la violence faite aux femmes au cours de laquelle les hommes participaient à un atelier séparé. C'est alors qu'a eu lieu l'éclatement. Bon nombre de femmes ont décidé d'aller traiter d'égal à égal avec les hommes.

À la fin de la conférence, pendant la séance plénière, une des femmes en question s'est levée pour parler de cela. J'étais furieuse qu'on tente de détourner la conférence sur

la condition féminine. J'ai dit : « Ça ne se passera pas ainsi. Nous n'allons pas permettre à cinq pour cent des déléguées de perturber cette conférence. Nous avons des questions de plus vaste portée à traiter. Les femmes gagnent 65 cents de l'heure, merde, alors que les hommes... »

Le secrétaire-trésorier de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers a rédigé une longue lettre au sujet du gros mot que j'avais employé et a insisté longtemps pour que je lui réponde. Au milieu des années 1980, le gros mot de Nancy prononcé pendant la conférence du CTC sur la condition féminine était toute une affaire.

J'ai dit que je lui répondrais lorsqu'il s'excuserait. Je peux le dire aujourd'hui avec beaucoup d'humour, mais je vous assure que j'étais morte de peur.

Il y a eu des tas de lettres qui condamnaient ce que nous avons fait et une belle lettre d'appui de Grace Hartman, qui était alors la présidente du SFCP.

Puisque la question devait être abordée par le Conseil exécutif du CTC, j'ai tenté d'en parler d'avance aux dirigeants. Aucun des trois ne m'appuyait. J'allais donc devoir affronter tout à fait seule, au sein du Conseil exécutif, tout ce dont on pouvait nous accuser.

Quel débat ce fut! Je pourrais en pleurer en le racontant. Les

postes d'action positive n'ont jamais été plus importants pour l'avenir du mouvement syndical que ce jour-là. Aucune des six femmes n'a demandé au président de son syndicat ce qu'elle devait dire. Et elles se sont toutes prononcées.

Il s'ensuit qu'il a été affirmé que c'est le Comité de la condition féminine qui détermine ce qui se passe pendant une conférence sur la condition féminine. À la fin de cette réunion, nous avons plus de pouvoir que le Comité de la condition féminine n'en a eu dans toute l'histoire du CTC.

Ce fut une expérience cruciale du point de vue de la compréhension de l'effet que peuvent avoir les postes d'action positive. On craignait jusqu'à ce moment-là qu'ils ne servent qu'à promouvoir ce que les affiliés voulaient.

Je crois qu'il est temps d'envisager des actions scandaleuses et des rébellions quotidiennes.